

Foresterie et sauvegarde des caribous forestiers et montagnards du Québec : Trouvons l'équilibre

**COMMISSION INDÉPENDANTE SUR
LES CARIBOUS FORESTIERS ET
MONTAGNARDS**

Mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation et préambule.....	3
2. Introduction.....	4
3. Relevé des membres Unifor issus de la foresterie dans les régions visées par les scénarios hypothétiques.....	5
4. Recommandations	
4.1 Renforcer les pratiques d'aménagement forestier à partir de données probantes.....	6
4.2 Établir un portrait complet et détaillé des impacts socioéconomiques.....	10
4.3 Planifier les mesures d'atténuation des impacts sur les travailleurs.....	12
5. Conclusion.....	15
6. Synthèse des recommandations.....	16
7. Bibliographie.....	18

1. Présentation et préambule

Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada et se consacre à la défense des intérêts socioéconomiques de ses membres, à la protection des emplois, à l'atteinte de salaires et d'avantages sociaux qui permettent un niveau de vie décent de même qu'au maintien de milieux de travail sécuritaires. Nous représentons 315 000 travailleuses et travailleurs dans tous les secteurs de l'économie canadienne, dont 24 000 sont issus de l'industrie forestière, de la Colombie-Britannique jusqu'à la Nouvelle-Écosse. Au Québec, Unifor compte 55 000 membres, dont 10 000 travaillent dans le secteur forestier et est un affilié de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Le mandat conféré par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (ci-après, la Commission) nous interpelle à plusieurs égards, car nos membres sont à pied d'œuvre dans toutes les sphères d'activité de la forêt, que ce soit en lien avec l'aménagement, la récolte, le transport, de même que la 1re, 2e et 3e transformation.

Profitant de l'espace de consultation offert dans le cadre de cette démarche, ce mémoire a pour but de mettre en lumière certains des enjeux soulevés par l'élaboration d'une stratégie de sauvegarde des caribous forestiers et montagnards et de proposer des recommandations qui correspondent à une vision durable de la foresterie québécoise ainsi qu'à des principes de transition juste et équitable pour les travailleurs du secteur.

2. Introduction

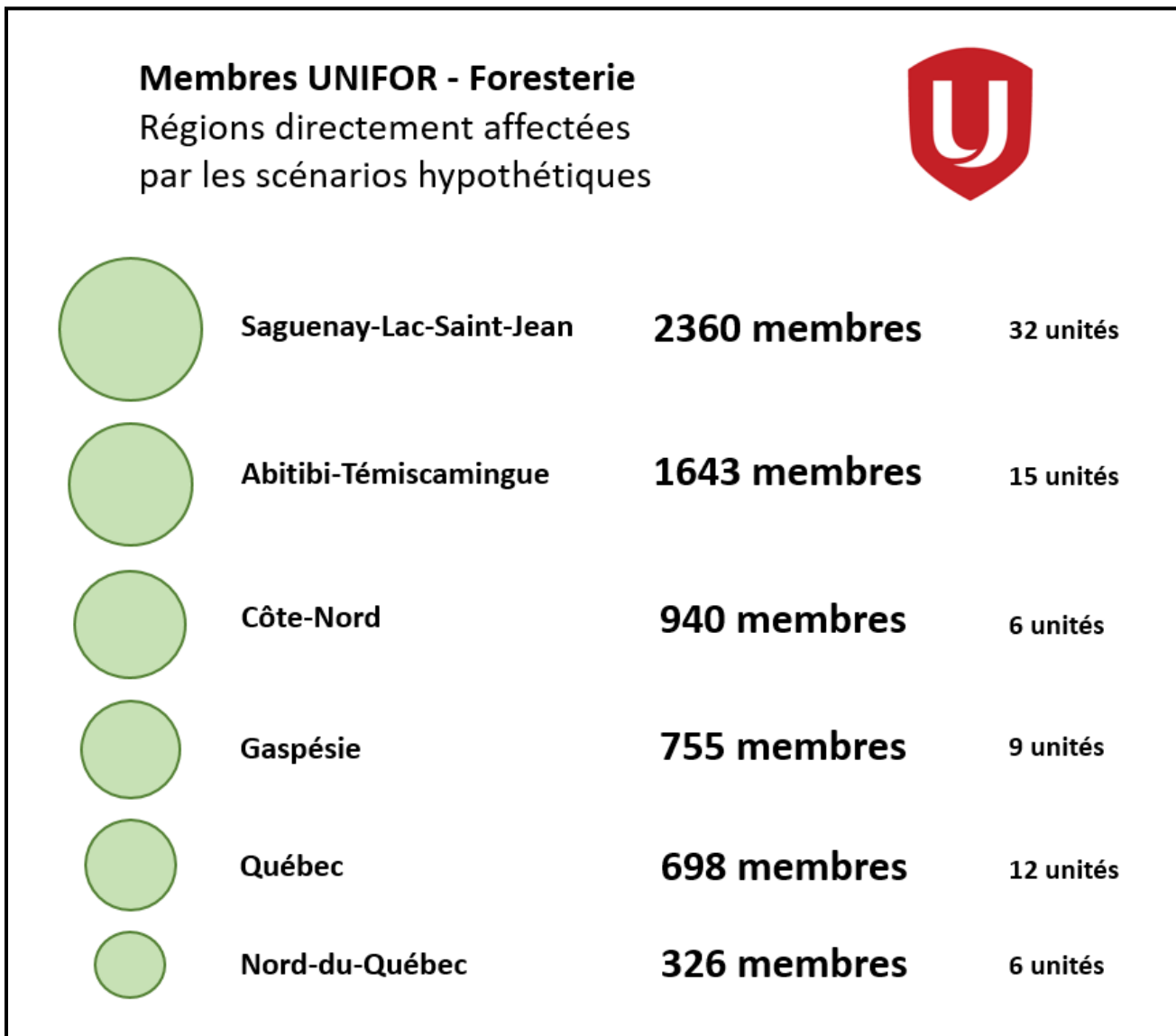
Nous tenons à saluer la présente démarche de consultation publique et plus particulièrement les efforts qui ont été déployés en vue de recueillir les opinions et les perspectives des citoyens dans les diverses régions du Québec sur l'enjeu de la sauvegarde des caribous. Si la forme et le fond de cette consultation de même que le moment où elle intervient ont pu soulever certaines critiques, nous croyons utile de faire entendre la voix des travailleurs sur la problématique qu'elle soulève et d'apporter notre éclairage dans le cadre de ses délibérations.

D'entrée de jeu, disons-le, la précarité qui caractérise certaines populations de caribou forestier et montagnard au Québec – un phénomène observé dans chacune des provinces canadiennes parcourues par l'aire de répartition des deux écotypes (ECCC, 2018) – nous porte à réfléchir. Si on s'entend pour dire que les facteurs qui sont à l'origine de cette détérioration sont nombreux et complexes, force est de constater que les solutions à apporter le sont tout autant. Le sujet est sensible et il soulève parfois les passions. Dans les faits, à travers la condition fragile de cet animal, c'est en quelque sorte le projet d'aménagement forestier du Québec qu'on interroge. On remet en question un pilier historique de l'économie québécoise, une source de vitalité pour de nombreuses collectivités, mais également un passif environnemental parfois trouble et des relations trop souvent écorchées avec les premiers peuples.

Sur l'enjeu de l'heure, à savoir la sauvegarde des populations de caribou forestier et montagnard et l'élaboration d'une stratégie nationale, notre contribution n'a pas la prétention d'être exhaustive ou définitive, mais avant tout de rappeler l'importance de considérer le sort des hommes et des femmes qui vivent de la forêt. Ces derniers croient qu'entre une vision purement conservationniste et une approche strictement extractive, il existe des voies de passages. L'aménagement forestier n'est pas sans désavantages, mais entrepris de manière durable, il recèle également un potentiel inestimable, notamment pour affronter la crise climatique à laquelle nous sommes confrontés. À bien des égards, la foresterie nous offre des ressources dont on ne peut se passer.

Notre souhait pour cet exercice est qu'il se révèle être l'occasion de donner une nouvelle impulsion aux pratiques forestières, notamment afin d'endiguer le déclin d'une espèce emblématique de notre nordicité. Nous espérons qu'il puisse se dérouler dans le respect des parties prenantes et qu'il fasse en sorte que les solutions mises de l'avant puissent soutenir un développement social et économique qui répond aux besoins de même qu'aux aspirations de nos membres et de leurs communautés.

3. Relevé des membres Unifor issus de la foresterie dans les régions visées par les scénarios hypothétiques



4. Recommandations

4.1 Renforcer les pratiques d'aménagement forestier à partir de données probantes

La situation précaire des caribous forestiers du Québec, particulièrement en Abitibi et dans Charlevoix et de la population de caribous montagnards de la Gaspésie a fait les manchettes à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent du recul des populations parmi les deux écotypes et qui appellent les autorités publiques à poser des gestes supplémentaires pour assurer leur sauvegarde. Si l'ensemble des intervenants scientifiques, industriels, communautaires, régionaux et syndicaux ne s'entendent pas sur l'amplitude du déclin ou le degré de précarité, tous reconnaissent que les perturbations anthropiques font partie du problème et que l'adaptation des pratiques d'aménagement forestier aux besoins écosystémiques des caribous représente un des éléments de réponse à la situation actuelle.

En conséquence, la future stratégie du gouvernement doit veiller à se doter d'orientations, d'outils et de mécanismes qui lui permettront de soutenir le renforcement des méthodes d'aménagement forestier, en particulier lorsqu'elles se déroulent dans des zones limitrophes ou au sein même des habitats des caribous. Depuis fort longtemps, les entreprises forestières qui sont actives dans l'aire de répartition de l'espèce ont su adapter leurs méthodes en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques. Dans le contexte actuel, nous croyons qu'il faut donner une impulsion nouvelle à cette approche en déployant des efforts supplémentaires du point de vue de la recherche fondamentale et appliquée. Il faut bonifier substantiellement l'accès des acteurs de la foresterie à des données probantes qui leur permettront de limiter les impacts découlant de leurs activités en forêt.

Une situation complexe

Si le constat établi par la communauté scientifique sur la précarité des caribous forestiers et montagnards et l'impact des perturbations sur cette condition nous apparaît être sans appel (MFFP, 2021) et que la littérature sur le sujet permet d'informer certaines actions réparatrices, nous croyons néanmoins qu'il reste beaucoup de travail à faire afin de discerner les facteurs en cause et surtout, d'offrir des solutions de nature opérationnelle aux entreprises forestières.

N'en déplaise à certains, la précarité du caribou renvoie à des dynamiques complexes. Le poids relatif des différents éléments mis en cause et les relations d'interdépendances qui les caractérisent font toujours l'objet de travaux et gagneraient à être définis plus clairement. Sans prétendre détenir une expertise en lien avec les dynamiques de l'écosystème boréal, l'effet des perturbations naturelles et anthropiques ou encore la biologie animale, nous remarquons néanmoins que l'examen des différentes études portant sur ces sujets nous révèle un propos circonspect sur les causalités. Dans tous les cas, le discours scientifique apparaît être bien moins tranché et tranchant que ce qu'on peut parfois entendre dans l'espace public :

“Our results suggest that large decreases in total forest area harvested likely lowered disturbance to caribou at smaller scales. However, it remains unclear as to whether changes in harvest size and configuration had an impact on caribou spatial behaviour. [...] Future research should focus on separating the influence of harvesting levels from harvesting configuration to better understand the individual impacts of each disturbance element.” (Donovan et coll., 2017)

“While the probability of caribou persistence is inversely related to combined disturbance (i.e., natural and anthropogenic), there appears to be no absolute value that differentiates sustainable and unsustainable conditions across the boreal forest.” (Antoniuk et coll., 2012)

« Environnement Canada (2011) recommande de maintenir au moins 65 % d’habitat non perturbé pour qu’une population ait une probabilité suffisante (c.-à-d. 60 %) de maintenir ses effectifs dans le temps. Cette recommandation spécifique pourrait toutefois ne pas avoir les mêmes effets partout en forêt boréale. En effet, le modèle statistique d’Environnement Canada laisse inexpliquée une partie non négligeable des variations spatiales observées dans le taux de croissance annuel des populations et montre de fortes variations dans les paramètres biodémographiques entre les populations soumises à un même niveau de perturbations. » (Barnier et coll., 2017)

« Il reste à approfondir les relations qu’entretient le caribou avec son habitat et les effets potentiels de certains facteurs dont l’ampleur demeure méconnue. La poursuite de l’évaluation des mesures de gestion des populations, d’aménagement d’habitats et de restauration de ces derniers est essentielle. ». (MFFP, 2021)

Comprenons-nous bien, les imprécisions et les incertitudes qui subsistent – parfaitement normales dans le cadre d’une démarche scientifique – ne doivent pas servir de justification à l’inaction. Cela dit, nous croyons qu’elles devraient alimenter une certaine dose de précaution quant aux mesures à privilégier. Et ce, particulièrement dans un contexte où certaines des solutions envisagées pourraient engendrer des conséquences drastiques et immédiates sur de nombreux travailleurs du secteur de la foresterie et leurs communautés tout en demeurant hautement spéculatives du point de vue de la sauvegarde des hardes de caribous.

Une base de référence fiable

À l’origine, l’identification du déclin ou de la précarité des caribous forestiers et montagnards repose sur notre capacité à chiffrer les dynamiques populationnelles avec précision. Le comportement de dispersion des deux écotypes (contrairement au caribou migrateur) et leur faible densité sur le territoire ont, par le passé, rendu laborieux leur dénombrement exact. De plus, des pratiques de recensement souvent partielles, combinées à des méthodologies variées et à des intervalles plus ou moins arbitraires ont compliqué cette tâche d’évaluation. Au final, c’est l’établissement d’une base de

référence fiable pour juger de l'évolution des hardes qui s'en est trouvé compromis. Si les efforts entrepris récemment par le MFFP afin de systématiser le suivi des populations (repérage aérien, télémétrie) doivent être salués, on peut néanmoins affirmer que les mesures de comparaison nous permettant de qualifier l'évolution des populations de caribous ont un historique limité. Or, si l'on souhaite adapter l'aménagement forestier au profit des caribous et démontrer l'efficacité des mesures qui sont mises en place, il est essentiel de pouvoir compter sur un portrait fiable des indicateurs de leur déclin ou de leur rétablissement.

Autres perturbations

Nous avons abondamment parlé de l'impact des activités anthropiques en forêt boréale, or, comme pour tout autre écosystème, ce dernier est en proie à diverses autres transformations qui ne relèvent pas nécessairement de l'humain. Plusieurs recherches nous renseignent sur les nombreuses variables qui entrent en ligne de compte, qu'on pense aux feux, à l'évolution des dynamiques de prédation, aux tendances migratoires d'autres espèces, aux épidémies, aux maladies et aux parasites ainsi qu'à d'autres perturbations d'origine naturelle qui affectent l'aire de répartition des caribous. S'ajoutent à celles-ci de nouveaux facteurs comme les changements climatiques, dont l'évolution plus rapide qu'anticipée, viennent également influencer les hypothèses sur l'habitat des caribous à moyen et à long terme. Afin de concevoir des pratiques d'aménagement durables et valider leur performance, nous devons pouvoir comprendre l'influence relative de ces variables et les départager des effets dus aux perturbations anthropiques. Ces renseignements additionnels pourraient également influencer certains aspects des méthodes de prélèvements (peuplements suite à une épidémie, chablis, etc.) ou encore sur la détermination de la limite nordique des forêts attribuables.

Approfondir nos connaissances, adapter nos pratiques

En somme, l'intégration des connaissances scientifiques à nos pratiques forestières et leur adaptation requièrent des outils de mesures fiables et des analyses soutenues. De la théorie à la pratique, la marche est souvent haute. Si cette préoccupation fait actuellement l'objet d'une prise en charge, nous croyons que l'élaboration d'une stratégie visant les caribous forestiers et montagnards nous offre la possibilité d'aller plus loin et de se doter des moyens d'étoffer et d'accélérer ces transferts de savoirs. Il faut mettre en lumière ces facteurs de même qu'une foule d'autres éléments abondamment déclinés dans la littérature scientifique sur les caribous. Le raffinement de nos connaissances à leurs égards est d'une importance cruciale, notamment en vue d'alléger le poids potentiel des impacts socioéconomiques découlant de l'application de mesures restrictives. Pour ceux et celles, qui comme nous, entendent maintenir les interventions forestières en contexte boréal, mais souhaitent le faire d'une manière respectueuse des écosystèmes existants et contributive à la préservation des populations de caribous, la mise à profit de ces apports est vivement souhaitée.

À cet égard, la revue de littérature scientifique du MFFP fournie dans le cadre de la consultation évoque les nombreuses pistes de recherche – dont plusieurs doivent déjà faire l’objet de travaux – qui devraient selon nous bénéficier d’un traitement approfondi :

« Le recensement et le regroupement des connaissances disponibles ont permis d’identifier certains aspects dans l’acquisition des connaissances qui mériteraient une attention particulière pour soutenir, améliorer et adapter le suivi, la gestion et la conservation des populations. Parmi les thématiques identifiées, les efforts devraient être orientés prioritairement vers la poursuite du suivi des indicateurs clés de l’état des populations (par exemple, taux de survie, taux de recrutement, tendance démographique), vers le raffinement des connaissances sur les relations entre le caribou et son habitat (par exemple, détailler la relation entre autosuffisance des populations, taux de perturbations et taux vitaux des caribous; évaluer l’impact d’une épidémie d’insectes sur le caribou et son habitat), vers l’évaluation de l’efficacité des mesures de gestion des populations et d’aménagement ou de restauration de l’habitat (par exemple, évaluer l’impact des nouvelles modalités d’aménagement de l’habitat sur les populations de caribous et les prédateurs), vers l’évaluation des attributs clés de la connectivité de l’habitat du caribou (par exemple, évaluer l’efficacité des mesures d’aménagement à maintenir la connectivité de l’habitat pour le caribou) et vers l’évaluation des effets des changements climatiques sur l’habitat et les populations de caribous (par exemple, évaluer comment la répartition du caribou évoluera selon différents scénarios d’aménagement de l’habitat et de changements climatiques). (MFFP, 2021)

Ce vaste chantier de recherche appliquée, dont l’évaluation de l’efficacité des méthodes employées dans les unités d’aménagement devrait constituer un des éléments phares, commande une attention et surtout des ressources à la hauteur du défi que représente la sauvegarde des caribous, mais aussi plus largement, l’avenir de la foresterie durable au Québec. Notons également que le *Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec 2013-2023* (Équipe, 2013) de même que le *Bilan de mi-parcours* (Équipe, 2020) diffusé à l’été 2020 comprennent de nombreuses informations sur des besoins additionnels qui permettraient d’orienter les priorités d’étude et d’expérimentation.

En ce sens, nous croyons qu’il faut miser sur de meilleurs inventaires de populations, un plus grand nombre d’activités de recherche, d’expérimentation en contexte d’exploitation et multiplier la mise en œuvre et l’encadrement de projets-pilotes. Ces efforts en vue d’adapter et d’améliorer les pratiques d’aménagement forestier devraient trouver leur place au sein de la nouvelle stratégie qu’entend déployer le gouvernement.

Unifor recommande :

1. Que le MFFP s’assure de poursuivre l’exécution du plan de suivi des populations de caribous forestiers et montagnards couvrant l’ensemble de l’aire de répartition et que les relevés soient effectués à intervalles réguliers de manière à disposer d’une base de référence fiable lui permettant de connaître l’évolution des hardes.

2. Que le MFFP s'engage à augmenter substantiellement le financement des activités de recherche scientifique et les projets-pilotes ou d'expérimentation dans le but d'accélérer l'acquisition de connaissances et leur transfert en vue de la mise en œuvre de techniques d'aménagement forestier adaptées à la protection de l'habitat des caribous forestiers et montagnards.
3. Que le MFFP développe un espace de concertation permettant le développement de liens entre les acteurs de la recherche fondamentale et appliquée, les entreprises forestières responsables de l'aménagement forestier, les représentants des premiers peuples et les syndicats des travailleurs de la foresterie.
4. Que le gouvernement québécois exige que des sommes dédiées aux activités scientifiques et projets-pilotes ou d'expérimentation soient prévues au sein de *l'Accord de partage des coûts relatifs à la mise en œuvre de l'entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec appliqué au caribou boréal et son habitat* dans l'éventualité de son renouvellement avec le gouvernement fédéral.

4.2 Établir un portrait complet et détaillé des impacts socioéconomiques

L'évaluation des répercussions socioéconomiques qui pourraient découler d'une stratégie globale ou encore d'initiatives ciblées visant la sauvegarde des caribous soulève de multiples enjeux dans les régions concernées. La responsabilité d'aborder ces impacts relève du politique et si certains intervenants s'irritent de voir ces considérations à l'ordre du jour de la Commission, nous saluons l'espace qui leur est réservé et les préoccupations qui semblent animer la démarche des commissaires et par extension, celle du gouvernement. Cette volonté de « trouver un équilibre réaliste et défendable pour concilier l'objectif de protection du caribou forestier et les intérêts économiques en jeu. » (Gouvernement, 2022) est loin d'être farfelue pour les milliers de travailleurs de la foresterie québécoise.

Entre conservation et aménagement, il nous faut trouver des voies de passage qui tiennent compte à la fois de la sauvegarde des populations de caribous et du sort des communautés forestières. Il est pour nous essentiel que la stratégie intègre les notions sociales et économiques, non pas au détriment de son objectif de préservation, mais plutôt en complémentarité avec celui-ci. Si nous partageons leur sentiment d'urgence, nous ne souscrivons à la vision de certains intervenants qui réclament que l'on évacue 2 des 3 piliers centraux de la définition québécoise du développement durable.

Manque d'information

Cela dit, afin d'aborder les enjeux de nature socioéconomiques associés à la présente démarche, encore faut-il pouvoir s'appuyer sur un portrait complet et détaillé. Malheureusement, au regard des informations mises à notre disposition dans les

scénarios soumis par la Commission, nous sommes incapables de prendre la pleine mesure des conséquences associées aux hypothèses qui sont présentées, pas plus que d'amorcer une réflexion sur des stratégies d'atténuation potentielles. Cet exercice, si on souhaite qu'il donne un résultat significatif et actionnable, ne peut que se déployer sur la base d'un corpus de données autrement plus étoffé. Or, en l'état, les informations cumulées sur une base régionale auxquelles nous avons accès (perte d'approvisionnements en bois de l'industrie forestière; perte d'emplois directs; perte de valeur ajoutée) n'ont pas l'ampleur et la précision requises nous permettant d'aborder de manière éclairée le défi de la gestion des impacts socioéconomiques.

Nous nous serions attendus à ce que la présentation de la Commission rassemble davantage d'informations tirées des travaux du MFFP. Nous pensons notamment ici aux résultats des 2 premiers volets de la Phase 2 du *Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier* (MFFP, 2016) démarré il y maintenant 6 ans et qui prévoyaient, entre autres, une analyse détaillée des conséquences économiques locales et régionales et un examen systématique d'autres sources d'approvisionnement en bois en cas de restrictions. Ces informations auraient pu être croisées avec les contenus d'évaluations et d'analyses ministérielles qui ont été réalisées depuis, tel qu'en fait mention l'Alliance Forêt Boréale dans son mémoire (Alliance, 2022). Également, la ventilation des enjeux socioéconomiques identifiés par les groupes opérationnels régionaux (GOR), dont les résultats des travaux ont été présentés au MFFP en 2020, aurait pu se révéler éclairante.

Un portrait précis en amont

Alors qu'une stratégie globale est en cours d'élaboration, est-ce trop demander qu'une analyse technico-économique par région (voire sous-région) permettant de comprendre les impacts du retrait des volumes de bois sur l'ensemble des entreprises actives en aval des opérations de récolte soit réalisée? Une telle initiative aurait le mérite de renforcer les échanges entre les principales parties prenantes quant à la portée réelle de ces impacts sur les travailleurs. À notre avis, l'absence de ces informations limite sévèrement la portée de la démarche en cours.

Les filières en foresterie sont souvent étroitement intégrées, dépendantes de sites d'activités parfois isolés ou éloignés et se prêtent mal à des substitutions d'approvisionnement, en particulier dans un contexte d'explosion des coûts de transport. Dans plusieurs milieux, l'absence de diversification de l'activité économique aurait pour effet d'aggraver l'incidence des restrictions à venir, sans compter les enjeux de pénurie et de vieillissement de la main-d'œuvre, de même que le déficit d'attraction du secteur (Forêt, 2020). Ces réalités exigent que nous puissions nous attarder avec rigueur à l'environnement économique, aux réalités commerciales, industrielles et logistiques qui prévalent dans les régions qui risquent d'être impactées par la stratégie et que nous nous dotions des données conséquentes pour le faire.

Unifor recommande :

1. Que le MFFP (avec le soutien technique d'un autre ministère ou d'un tiers compétent si nécessaire) procède à une analyse détaillée, par secteurs géographiques appropriés, des perturbations économiques, techniques et financières découlant des restrictions d'approvisionnement que pourraient subir les entreprises de l'industrie forestière en lien avec l'application des scénarios associés à la stratégie sur les caribous forestiers et montagnards.

4.3 Planifier les mesures d'atténuation des impacts sur les travailleurs

Alors qu'on s'apprête à mettre sur pied une stratégie de sauvegarde des caribous, le sort des travailleurs de la foresterie et de leurs communautés ne devrait pas être perçu comme un simple dommage collatéral. Si l'on accueille favorablement la mise en place de stratégies de conservation dignes des connaissances scientifiques du XXI^e siècle, on ne devrait pas tolérer qu'en parallèle, le traitement réservé aux travailleurs fasse écho à des pratiques héritées du XIX^e. La sauvegarde des caribous n'a pas à se faire sur leur dos. Les bienfaits de la préservation de l'écosystème de la forêt boréale profitent à l'ensemble de la population du Québec et les travailleurs qui pourraient être affectés négativement par les mesures découlant de l'application de la stratégie doivent pouvoir compter sur un partage collectif des inconvénients liés à ce fardeau.

Nous ne faisons pas face à une situation de « tout ou rien ». Nous faisons face à un défi d'adaptation dont l'enjeu écologique commande une démarche de planification et un espace de dialogue impliquant les principales parties prenantes. Il en va d'une approche de transition juste et équitable pour les travailleurs. Cette vision qui fait son chemin dans le sillage des efforts mondiaux de décarbonation (mais pas seulement, car elle s'applique aussi en contexte de changements technologiques) repose sur certains principes de base qui, selon nous, devraient en partie guider la future stratégie du gouvernement.

Transition juste

L'objectif de la transition juste n'est pas de veiller à un enterrement de première classe et il ne se résume pas à prodiguer des soins de fin de vie à un patient mourant. Disons-le, la foresterie durable est vouée à un bel avenir au Québec. L'idée derrière la mobilisation du concept de transition juste est avant tout liée à une démarche d'encadrement des changements qui peuvent survenir dans un contexte d'adaptation écologique comme celui que pose la préservation des caribous forestiers et montagnards. Les principes d'action qu'elle fédère nous renvoient à des notions de dialogue, de co-construction, de planification et d'atténuation des impacts. Comme le rappelle l'Organisation internationale du travail dans les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* qu'elle a entérinées en 2015 :

« Le développement durable n'est possible qu'avec la participation active du monde du travail. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ne sont pas des observateurs passifs, ils sont des acteurs du changement, capables de concevoir de nouvelles modalités de travail qui préservent l'environnement pour les générations actuelles et futures, éradiquent la pauvreté et encouragent la justice sociale, en favorisant les entreprises durables et en créant des emplois décents pour tous. » (OIT, 2015)

Atténuation proactive des impacts

Si des restrictions aux volumes de récolte s'avèrent inéluctables, les retombées de ces décisions doivent être analysées sur la base d'informations fiables (tel que demandées dans notre précédente recommandation), des mesures visant à en mitiger les effets doivent être élaborées en amont de leur application et l'implication des parties prenantes concernées (particulièrement celles qui sont le plus directement affectées) doit se faire dès le démarrage des travaux de conception. Cette implication devrait par ailleurs dépasser le seul fait de la consultation et viser une participation concrète à l'élaboration des mesures et l'intégration de mécanismes de reddition de compte afin de s'assurer d'éviter que l'exercice ne tourne à vide.

Il ne suffit pas de compter les pertes d'emplois ou de relever les coûts, mais de se mettre en action et de planifier les solutions et les alternatives requises. Toutes les pierres doivent être retournées. À terme, si un déplacement de la production ou pire, une fermeture d'entreprise survient, un ensemble de mesures devraient être prévues afin d'alléger les impacts sur les travailleurs et de faciliter la transition le cas échéant. Qu'il s'agisse de compensations bonifiées en valeur et en durée, d'aides spécifiques liées au transfert ou à la requalification ou encore de prestations de raccordement flexibles pour les salariés approchant de leur retraite, ces dispositions devraient être connues, détaillées et budgétées avant et non après la mise en place des mesures découlant de la stratégie.

Unifor recommande :

1. Que la future stratégie comprenne un objectif visant l'atténuation des impacts socioéconomiques découlant des restrictions potentielles imposées aux activités d'aménagements forestiers.
2. Que la future stratégie prévoie la mise en place d'un mécanisme de concertation avec des mesures de reddition de comptes visant à rassembler les parties prenantes directement touchées par les restrictions potentielles imposées aux activités d'aménagements forestiers.
3. Que dans le cadre de la future stratégie, le MFFP avec le soutien technique d'un autre ministère ou d'un tiers compétent et l'appui des parties prenantes directement touchées, élabore des solutions de rechange portant sur les sources

d'approvisionnement pour les secteurs affectés et dont l'objectif premier viserait la consolidation et le maintien des activités en place.

4. Que dans le cadre de la future stratégie, le MFFP avec le soutien technique d'un autre ministère ou d'un tiers compétent réalise des études prospectives ou de faisabilité en vue de favoriser le démarrage de projets industriels de 2^e et 3^e transformation des produits de la forêt dans les secteurs affectés.
5. Que le gouvernement du Québec, en cas d'impact inévitable sur les emplois dus à des déplacements d'actifs ou à des fermetures d'entreprises, s'assure de la mise en place de mesures de transition équitables pour tous les travailleurs affectés, notamment par l'octroi de compensations bonifiées en valeur et en durée, le recours à des aides spécifiques liées au transfert ou à la requalification ou encore de l'établissement de prestations de raccordement flexibles pour les salariés approchant de leur retraite.
6. Que le gouvernement du Québec exige que des sommes dédiées au soutien des travailleurs affectés par les restrictions imposées aux activités d'aménagements forestiers soient prévues au sein de l'*Accord de partage des coûts relatifs à la mise en œuvre de l'entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec appliqué au caribou boréal et son habitat* dans l'éventualité de son renouvellement avec le gouvernement fédéral.
7. Que le gouvernement du Québec prévoie qu'une partie des revenus pouvant être perçus par le biais de services écosystémiques liés à la forêt boréale (comme réservoir de carbone) puissent être utilisés en soutien aux travailleurs affectés.

5. Conclusion

La recherche d'un équilibre entre la préservation des milieux naturels et de la biodiversité et l'aménagement durable de nos forêts ne trouvera pas de conclusion définitive dans le rapport à venir des membres de la Commission. Cette recherche nous renvoie plutôt à un dialogue qui devra continuer de mettre au jeu divers intérêts et finalités, mais surtout des individus, des organisations et des communautés. Les solutions faciles sont rares, mais nous demeurons convaincus que des voies de passages existent et que des réponses structurantes et complémentaires en faveur d'une foresterie durable peuvent émerger. C'est à ce dessein que nous nous employons, au bénéfice des membres de la majorité des travailleurs de la foresterie québécoise que nous représentons.

Si nous avons une seule certitude, c'est que les compromis à faire ne se créeront pas d'eux-mêmes. Ils doivent être façonnés par des gens à l'esprit ouvert et ils requièrent la mobilisation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants aux membres de la Commission de nous avoir offert l'occasion de contribuer à une partie de la discussion portant sur l'enjeu de la sauvegarde des caribous forestiers et montagnards du Québec tout en demeurant très au fait que la problématique actuelle ne se résume pas à ces échanges, aussi fructueux soient-ils, et que d'autres tractations importantes devront encore avoir lieu.

La foresterie durable est vouée à un bel avenir au Québec. Les innovations en matière de pratiques sylvicoles, la diversification des activités manufacturières, le renforcement de la 2^e et 3^e transformation et la contribution à la lutte aux changements climatiques ne sont que quelques-uns des piliers de développement d'un secteur économique essentiel au bien-être de milliers de travailleurs ainsi qu'à la vitalité de nombreuses régions. Ensemble, trouvons l'équilibre.

6. Synthèse des recommandations

Renforcer les pratiques d'aménagement forestier à partir de données probantes

1. Que le MFFP s'assure de poursuivre l'exécution du plan de suivi des populations de caribous forestiers et montagnards couvrant l'ensemble de l'aire de répartition et que les relevés soient effectués à intervalles réguliers de manière à disposer d'une base de référence fiable lui permettant de connaître l'évolution des hardes.
2. Que le MFFP s'engage à augmenter substantiellement le financement des activités de recherche scientifique et les projets-pilotes ou d'expérimentation dans le but d'accélérer l'acquisition de connaissances et leur transfert en vue de la mise en œuvre de techniques d'aménagement forestier adaptées à la protection de l'habitat des caribous forestiers et montagnards.
3. Que le MFFP développe un espace de concertation permettant le développement de liens entre les acteurs de la recherche fondamentale et appliquée, les entreprises forestières responsables de l'aménagement forestier, les représentants des premiers peuples et les syndicats des travailleurs de la foresterie.
4. Que le gouvernement québécois exige que des sommes dédiées aux activités scientifiques et projets-pilotes ou d'expérimentation soient prévues au sein de *l'Accord de partage des coûts relatifs à la mise en œuvre de l'entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec appliqué au caribou boréal et son habitat* dans l'éventualité de son renouvellement avec le gouvernement fédéral.

Établir un portrait complet et détaillé des impacts socioéconomiques

1. Que le MFFP (avec le soutien technique d'un autre ministère ou d'un tiers compétent si nécessaire) procède à une analyse détaillée, par secteurs géographiques appropriés, des perturbations économiques, techniques et financières découlant des restrictions d'approvisionnement que pourraient subir les entreprises de l'industrie forestière en lien avec l'application des scénarios associés à la stratégie sur les caribous forestiers et montagnards.

Planifier les mesures d'atténuation des impacts sur les travailleurs

1. Que la future stratégie comprenne un objectif visant l'atténuation des impacts socioéconomiques découlant des restrictions potentielles imposées aux activités d'aménagements forestiers.
2. Que la future stratégie prévoie la mise en place d'un mécanisme de concertation avec des mesures de reddition de comptes visant à rassembler les parties prenantes directement touchées par les restrictions potentielles imposées aux activités d'aménagements forestiers.
3. Que dans le cadre de la future stratégie, le MFFP avec le soutien technique d'un autre ministère ou d'un tiers compétent et l'appui des parties prenantes directement touchées, élabore des solutions de rechange portant sur les sources d'approvisionnement pour les secteurs affectés et dont l'objectif premier viserait la consolidation et le maintien des activités en place.
4. Que dans le cadre de la future stratégie, le MFFP avec le soutien technique d'un autre ministère ou d'un tiers compétent réalise des études prospectives ou de faisabilité en vue de favoriser le démarrage de projets industriels de 2^e et 3^e transformation des produits de la forêt dans les secteurs affectés.
5. Que le gouvernement du Québec, en cas d'impact inévitable sur les emplois dus à des déplacements d'actifs ou à des fermetures d'entreprises, s'assure de la mise en place de mesures de transition équitables pour tous les travailleurs affectés, notamment par l'octroi de compensations bonifiées en valeur et en durée, le recours à des aides spécifiques liées au transfert ou à la requalification ou encore de l'établissement de prestations de raccordement flexibles pour les salariés approchant de leur retraite.
6. Que le gouvernement du Québec exige que des sommes dédiées au soutien des travailleurs affectés par les restrictions imposées aux activités d'aménagements forestiers soient prévues au sein de l'*Accord de partage des coûts relatifs à la mise en œuvre de l'entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec appliqué au caribou boréal et son habitat* dans l'éventualité de son renouvellement avec le gouvernement fédéral.
7. Que le gouvernement du Québec prévoie qu'une partie des revenus pouvant être perçus par le biais de services écosystémiques liés à la forêt boréale (comme réservoir de carbone) puissent être utilisés en soutien aux travailleurs affectés.

7. Bibliographie

Alliance Forêt Boréale (2022). Document déposé dans le cadre de Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, 11 mai 2022, 35 p.

Antoniuk, T., E. Dzus et J. Nishi (2012). « A methodological framework for caribou action planning in support of the Canadian Boreal Forest Agreement », Canadian Boreal Forest Agreement, 49 p.

Barnier, F., P. Drapeau, T. Duchesne, C. Dussault, S. Heppell, M.-C. Prima, M.-H. St-Laurent, G. Szor et D. Fortin (2017). Analyse des impacts des niveaux de perturbations de l'habitat sur la démographie des populations de caribous forestiers au Québec, rapport pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, 46 p.

Donovan, V. M., G. S. Brown et F. F. Mallory (2017). « The impacts of forest management strategies for woodland caribou vary across biogeographic gradients », PLoS ONE, vol. 12, e0170759.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) (2018). Plan d'action pour le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada – Mesures fédérales. Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. vii + 32 p.

Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec (2020). Bilan de mi-parcours du Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec (1er juin 2013 au 31 mars 2018), produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 35 p.

Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec (2013). Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec – 2013-2023, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Faune Québec, 110 p.

Forêt Compétences, Comité sectoriel de main d'œuvre en aménagement forestier (2020). Survol des enjeux de la main-d'œuvre forestière, 9 p.

Gouvernement du Québec (2022). Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, Document de consultation, Printemps 2022, 64 p.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (2016). Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, Avril 2016, 4 p.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (2021). Revue de littérature sur les facteurs impliqués dans le déclin des populations de caribous forestiers au Québec et de caribous montagnards de la Gaspésie, 259 p.

Organisation internationale du travail (2015). Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, 25 p.